

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2022 48 **PÔLE MULTISITES DE SPORTS DE GLISSE NAUTIQUE ET URBAINE :**
Phase 1 : SKATEPARK de Kergroëz (glisse urbaine) – tranche 1

Rapporteurs : J. Daniel / C. Guéguen

Cinquième ville de Lorient Agglomération du point de vue de la démographie (12 076 habitants, population totale, INSEE 2022), Guidel s'est fortement impliquée, à divers titres, dans l'élaboration du **Projet de Territoire de Lorient Agglomération** approuvé le 9 novembre 2021.

En accord avec la philosophie générale de ce texte, les élus travaillent avec plusieurs partenaires (publics, privés, monde économique, secteur associatif) à la mise en œuvre des principaux objectifs de ce document : « *qui trace un cap pour les prochaines années et fixe un code de références pour les politiques publiques à venir* ».

C'est dans ce contexte particulier que s'inscrit le projet de création à Guidel d'un **pôle multisites pour le développement de pratiques sportives émergentes** que sont aujourd'hui les sports de **GLISSE NAUTIQUE** (surf, kitesurf, wingsurfing, Surfing Life Saving...) et de **GLISSE URBAINE** (skate...).

Élaboré en partenariat avec une association : la WSA (Wild Surf and Skate Association) avec plus de 700 adhérents, et différents acteurs des secteurs sportifs et de l'animation de notre ville, ce projet, délibérément tourné vers l'avenir, vise plusieurs objectifs :

- **La concrétisation de l'engagement déjà ancien** de notre ville dans l'enseignement et le développement de la pratique du surf (Guidel, labellisée Ville de surf 2 étoiles, depuis 2015) et plus récemment du skate (250 licenciés dans cette discipline actuellement).
- **Le renforcement de sa dimension supra-communale** et son ambition à devenir « la principale vitrine des sports de glisse (notamment pour la glisse nautique) pour l'Agglomération ».
- **La facilitation de l'accès à ces pratiques sportives contemporaines populaires**, aux jeunes de l'Agglomération résidant loin de la zone littorale.

Conçu dans une logique multisites, ce projet sera principalement basé sur **le site du Sémaphore à Guidel-Plages**, où seront installés le siège de la structure, les locaux de formation, salles de réunion, bureaux et services divers (PHASE 2).

Les lieux de pratique en seront différenciés. Ils se situeront :

- **pour la partie nautique** : sur les plages de la Falaise, du Loc'h et la grande plage de Fort Bloqué – Guidel / Pen Er Malo
- **pour le skate et la glisse urbaine** : sur le site de Kergroëz à Guidel-Centre, au cœur du grand complexe sportif, qui y est en cours d'aménagement (PHASE 1).

Équipement structurant de notre ville, ce futur complexe sportif comprend déjà un terrain de foot homologué (en synthétique) et un stade de rugby. Il sera bientôt complété par le terrain d'honneur de foot pour notre club local avec tribunes, d'un second terrain adapté aux jeunes et entouré de pistes d'athlétisme et de quelques ateliers et, enfin, par un bâtiment central comprenant : des locaux techniques, des sanitaires, et vestiaires et un club house. L'intégration dans cet ensemble d'un skatepark de 2350 m² agréé par la Fédération et comprenant un espace bowl (classe A), un street et un flow, viendra en renforcer sensiblement l'attractivité auprès d'un jeune public.

Cette décision d'installation, à Kergroëz, du skate-park du pôle multisites des sports de glisse (PHASE 1), entre dans la volonté de la commune d'inscrire cette opération dans une triple logique :

- **celle d'une certaine sobriété foncière**, caractérisée par une installation au cœur d'un espace déjà doté de plusieurs aménagements (réalisés ou en cours de réalisation) et offrant plusieurs possibilités de mutualisation de certains équipements (bâtiment central avec sanitaires, vestiaires, club house, parkings...)
- **celle du renforcement de l'attractivité de Guidel-Centre** et de son maintien dans un certain équilibre face à celle, déjà très forte, de Guidel-Plages et de la zone littorale, notamment près d'un public jeune et diversifié.
- **celle, enfin, de la facilité d'accès au site**, pour tous les piétons de Guidel-Centre, tout d'abord, comme pour les personnes venant d'un peu plus loin (Guidel-Plages et communes voisines) qui pourront emprunter, s'ils le souhaitent les pistes cyclables de la RD 152 (route côtière), puis de la voie de contournement de notre ville, ou tout simplement les transports en commun dont les arrêts se situent à proximité.

Dans ce contexte, ce projet de création à Guidel d'un pôle multisites pour les sports de glisse nautique et urbaine semble rejoindre un des **objectifs de l'axe 1.3 du projet de territoire** : « Favoriser l'accès à la pratique des sports pour tous sur l'ensemble du territoire avec, notamment un soutien aux pratiques émergentes comme les sports urbains ou de glisse. » et de **l'axe 2. 2** « Favoriser l'accès de tous les habitants aux activités nautiques ».

Il pourrait même en devenir, pourquoi pas, une des 30 actions phares : celle qui vise à améliorer l'accès à **l'offre sportive et culturelle** à tous les habitants, le surf et skate étant des activités sportives dotées, l'une et l'autre, d'une véritable dimension culturelle bien reconnue.

Nature et descriptif de l'opération de la PHASE 1 :

SKATEPARK au complexe sportif de Kergroëz (objet de la demande de subvention)

Dans sa globalité, ce projet sera conçu comme un espace sportif et convivial, adapté aux pratiquants locaux tout en étant en capacité d'accueillir des entraînements et compétitions pour des équipes régionales, nationales et bientôt peut-être étrangère (perspectives des prochains JO de Paris 2024).

La Ville de Guidel souhaite que le site du skatepark soit à la fois, une zone de promenade pour les familles, une aire récréative et parfois de spectacles en plein-air, symbole de la « signature glisse » de notre commune déjà labellisée « Ville de Surf ».

Le projet est évolutif et comprendra à terme :

- Un **espace bowl classe A de 850 m²** en béton quartzé.
- Un **street de 1 000 m²** en béton quartzé : idéalement en rectangle pour avoir plusieurs lignes pour les cours et les pratiquants libres en même temps et avoir une forme idéale pour les compétitions (juges et spectateurs).
- Un **flow Park de 500 m²** qui doit permettre de rendre la glisse accessible pour tous les niveaux. Le flow park assure, en quelque sorte, la continuité du surf sur le béton.

La tranche 1 comportera au minimum le bowl et une partie street.

La tranche 2 sera l'extension du street de 680 m² env.

La Ville de Guidel fait étudier la possibilité de l'installation d'ombrières photovoltaïques (en collaboration avec Morbihan Energie), pouvant offrir à terme une zone de pratique couverte.

Les travaux (tranche 1) devraient débuter en décembre 2022 et être achevés en mai 2023.

Coût prévisionnel des dépenses pour la tranche 1 au 26/04/2022 :

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	35 100,00 €	42 120,00 €
Études de sol, SPS, CT...	41 000,00 €	49 200,00 €
Travaux	439 000,00 €	526 800,00 €
TOTAL au 22/04/2022	515 100,00 €	618 120,00 €

Plan de financement prévisionnel pour la tranche 1 :

Besoins	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Prestations intellectuelles	76 100 €	Subvention État (DSIL) 50% demandé	150 000 €	Jusqu'à 30%
		Région : - Bien Vivre en Bretagne 2022 - Équipement labélisé "Centre de Préparation aux Jeux (JO 2024)"	103 020 € demandés	20%
		Département :	En cours	
Travaux	439 000 €	Autres : - Agence Nationale du Sport (ANS) - Fédérations	En cours	
		Autofinancement	Entre 103 020 € et 515 100 €	Entre 20 et 100%
		TOTAL	515 100 €	100%

Le Conseil Municipal est invité à valider le projet tel que présenté et à autoriser le Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de la Région, du Département, de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et de tout autre organisme, pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet de skatepark de Kergroëz (glisse urbaine), PHASE 1 du projet global de PÔLE MULTISITES DE SPORTS DE GLISSE NAUTIQUE ET URBAINE ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 05 mai 2022 ;

DONNE son accord sur le projet de skatepark de Kergroëz (glisse urbaine), PHASE 1 du projet global de PÔLE MULTISITES DE SPORTS DE GLISSE NAUTIQUE ET URBAINE et son plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès du Département, de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de la Région, de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et de tout autre organisme, pour ce projet.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (BASTIER Bernard, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, MORIO Estelle).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Mai 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

